

Depuis 40 ans, l'Anateep œuvre pour une meilleure sécurité et qualité du transport d'enfants, au moindre coût pour les familles.
De nombreuses avancées ont été obtenues.
Son Assemblée générale à Boulazac en mai dernier a actualisé les demandes de l'association face aux nouveaux enjeux qui marqueront les prochaines années.

9 propositions

pour l'amélioration des transports de jeunes



PROPOSITION 1

Réduction de la durée des temps de transports

Les transports scolaires faisant partie intégrante de la journée éducative de l'enfant, de son rythme de vie, la durée globale des déplacements (attente incluse) sera la plus réduite possible. Elle tiendra compte de l'âge des enfants et sera au maximum d'une heure trente par jour.

MISE EN ŒUVRE :

Le transport scolaire comme composante de la journée éducative de l'enfant est une des conclusions principales du rapport de la mission François Doguet de 1992. Proposition au 4.1.2 du Guide à l'usage des décideurs locaux et de leurs partenaires en matière de sécurité dans les transports scolaires (édition de 2000).

QUALITÉ

PROPOSITION 2

QUALITÉ

Concertation entre partenaires du transport et de l'Education Nationale

Cette concertation doit permettre une meilleure organisation des transports, une carte scolaire mieux pensée, des horaires d'établissements adaptés et une meilleure prise en compte des élèves en situation de handicap. La circulaire interministérielle du 23 mars 1995 relative à l'amélioration des transports scolaires (précisée dans une note de service du 22 mars 1996) doit être appliquée.

MISE EN ŒUVRE :

- Résolution du Congrès de l'Anateep à Auxerre (le 3 mai 1997).
- Colloques régionaux et départementaux organisés par l'Anateep sur la qualité de transport.

PROPOSITION 3

QUALITÉ

Meilleure qualité de vie durant le transport

Elle sera obtenue grâce :

- à des véhicules répondant aux besoins spécifiques des jeunes,
- à un renouvellement plus rapide du parc de véhicules alliant qualité et sécurité et améliorant l'accessibilité.

L'amélioration de la Qualité doit être l'objectif permanent des Collectivités avec l'aide de l'Etat.

MISE EN ŒUVRE :

L'âge de l'autocar limité à 15 ans est une demande du C.N.T. depuis 1991.

PROPOSITION 4

SÉCURITÉ

Renforcement de la sécurité

- par l'interdiction des strapontins dans les véhicules de moins de 22 places,
- par des véhicules équipés de ceintures,
- par une signalisation lumineuse spécifique fonctionnant durant les arrêts (pictogramme à éclairage, feux de détresse en partie haute),
- par l'interdiction des pneus retaillés ou rechapés à l'avant.

MISE EN OEUVRE

Interdiction des strapontins depuis le 15 juillet 2003 dans des véhicules de plus de 22 places (conducteurs inclus).

Ceintures : obligation d'installation depuis le 1er octobre 2001 pour tout type de véhicule neuf.

Ceintures : port obligatoire en France pour tout véhicule équipé pour des enfants de plus de trois ans.

Un pictogramme à éclairage autorisé en France depuis 1999.

PROPOSITION 5

SÉCURITÉ

Sécurisation des points d'arrêt

Localisation systématique des points d'arrêt. L'accotement sera viabilisé.

Les aires à proximité des établissements seront rationalisées, structurées et prévues dès la construction de ceux-ci.

MISE EN OEUVRE

Etudes proposées par le BETECS pour l'aménagement des aires d'embarquement.

En 1995, l'ANATEEP et le CERTU ont publié un guide de méthodologie et de recommandations : "Transports des scolaires : la sécurité aux aires d'arrêt".

En 2004, actualisation en cours du Guide Certu/Anateep.

PROPOSITION 6

SÉCURITÉ

Accompagnement des élèves

L'accompagnement sera assuré durant le transport par des animateurs et/ou des médiateurs formés. Leur présence généralisée favorisera l'accueil des plus petits et des jeunes en situation de handicap.

MISE EN OEUVRE

- Le rapport de Fleurieu d'avril 1997 insiste lourdement sur cette exigence. Dans plus de la moitié des départements, des initiatives d'accompagnement sont désormais recensées, notamment lorsqu'il s'agit d'enfants de maternelle.

- La nouvelle réglementation sur le port de la ceinture renforce la responsabilité de l'organisateur.

- Résolution de l'Assemblée générale Anateep de Moulins (17 mai 2003).

PROPOSITION 7

SÉCURITÉ

Formation des différents acteurs

qui permettra de meilleures relations humaines entre les jeunes, les conducteurs, les accompagnateurs. Les responsables et l'encadrement des organisateurs et des entreprises de transport recevront une formation spécifique.

MISE EN OEUVRE

Nombreuses initiatives visant à améliorer la formation des personnels de conduite (BETECs, AFT) sans oublier les formations obligatoires (FIMO / FCOS).

Développement des formations BETECs à destination des services transport, des contrôleurs, ... des collectivités territoriales.

Développement des formations BETECs à destination des cadres d'entreprise.

PROPOSITION 8

SÉCURITÉ

Intensification de l'éducation à la sécurité des jeunes

par la démultiplication d'exercices d'évacuation, par la sensibilisation à la sécurité et à la citoyenneté.

MISE EN OEUVRE

Chaque année, l'Anateep lance sa Campagne "SORTIR VITE", manifestation recevant un accueil toujours plus favorable. Reconnaissance par le C.N.T. de la grande importance de ces exercices d'évacuation de cars et de l'éducation à la sécurité qui est dispensée. Soutien sans faille de la DSCR, du ministère de l'Education Nationale et de nombreuses autres institutions et organismes.

Evaluation : en 2003, plus de 200 000 élèves sensibilisés par l'Anateep.

PROPOSITION 9

GRATUITÉ

Égalité d'accès au service public de l'éducation et des transports

Elle ne sera effective qu'en :

- généralisant pour les familles la gratuité des transports quotidiens et hebdomadaires, durant la totalité de la scolarité.
- favorisant les transports collectifs en zone rurale et périurbaine.
- homogénéisant les participations familiales, quand elles sont inévitables, au sein d'un même département.

MISE EN OEUVRE

Environ 40 départements assurent la gratuité familiale.

Quelques réseaux urbains (Châteauroux, ...) imposent la gratuité.

Les nouvelles communautés d'agglomération font payer très cher parfois les familles.